

L'INSECURITE

Doc. 1 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 Août 1789 (extrait)

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Doc. 2 Grève

Les personnels des services des urgences marseillais mènent une grève pour protester contre l'insécurité

Leur mouvement, déclenché après deux agressions, réclame une présence policière permanente. Les personnels des services des urgences des trois grands hôpitaux marseillais sont en grève depuis dix jours. Ils réclament une amélioration de la sécurité et une augmentation des effectifs dans leurs services, après deux agressions survenues début septembre dans deux hôpitaux. Ils estiment qu'une présence policière est nécessaire vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour faire face aux risques liés à la saturation des services.

De notre correspondant de Marseille, *Le Monde*, mardi 14 septembre 1999

Doc. 3 Grève

Un conflit à la loupe : malaises aux urgences de Marseille.

Sous-effectif chronique, crise aiguë d'insécurité dans un organisme public qui se dégrade : les "urgentistes" marseillais se sont prescrit, depuis le 6 septembre, une cure gréviste.

LA REVENDICATION

Deux agents hospitaliers des urgences de Marseille ont été victimes, au début du mois, d'agressions pendant leur service de nuit. Unanimes, les personnels des urgences à Marseille ont réclamé une présence policière effective sur les trois sites (hôpital Nord, de La Conception et Sainte-Marguerite) qui accueillent des patients adultes parfois en état d'ébriété.

Les syndicats établissent aussi un lien entre insécurité et sous-effectif, car ces incidents se sont produits au moment de l'annonce d'un plan de restructuration des hôpitaux comprenant la fermeture possible de services et de centaines de lits à Marseille. [...]

LES RAISONS DU CONFLIT

La préfecture de police a mis en place deux gardiens de la paix par service d'urgences. Mais ces derniers ne sont présents que jusqu'à 1 heure du matin alors que les risques d'agression sont plus importants, selon les infirmières, de 3 heures à l'aube. Des renforts sont donc nécessaires.

De notre correspondant régional, Philippe JEROME,
L'Humanité le 23 Septembre 1999

Doc. 4 Société

Avec 8 437 morts en 1998, la France a payé un lourd tribut à l'insécurité routière.

L'heure des grands départs en vacances, la mobilisation s'intensifie pour tenter d'endiguer ce fléau qui fait de la France l'un des plus mauvais élèves européens.

D'abord - mais pas seulement - par des sanctions renforcées.

C'est l'objet du " délit de récidive " institué par la loi Gayssot sur la sécurité routière, votée en avril, et qui sanctionne de 25 000 francs d'amende et trois

mois de prison ferme les automobilistes dépassant de plus de 50 km/h la vitesse autorisée pour la deuxième fois en un an.

Dans ce contexte, le ministre des Transports a annoncé un renforcement des contrôles sur la route des vacances, avec 13 000 policiers et gendarmes mobilisés.

Objectif affiché : diminuer de moitié le nombre de tués sur les routes en cinq ans.

L'Humanité, 05 Juillet 1999

Doc. 5 Dictionnaire de sociologie

"Il faut (donc) utiliser avec beaucoup de prudence les différentes sources statistiques en matière criminelle.

Non seulement elles ne reflètent pas toute la criminalité, mais elles n'en constituent même pas un échantillon représentatif, ni du point de vue des formes de criminalité, ni du point de vue des caractéristiques des criminels. [...] En fait, les statistiques en matière de criminalité en disent plus sur le fonctionnement des instances de contrôle social (organisation et modes de fonctionnement des services de police et de justice) que sur le niveau de criminalité lui-même. [...]

Elles donnent une image biaisée de la criminalité : la criminalité astucieuse en col blanc est sous-estimée alors que celle plus violente des immigrés, par exemple, est surreprésentée.

Les statistiques officielles et surtout les commentaires qu'elles suscitent dans les médias contribuent à alimenter un certain nombre de stéréotypes sur la criminalité et le criminel."

(pages 114-115), Coll. Initial, Hatier, 1997

Doc. 6 Quantifier la violence ?

Les statistiques policières ne rendent pas compte de la réalité de l'insécurité.

Pourquoi les données officielles concernant les agressions dont sont victimes les Français coïncident-elles aussi mal avec la réalité telle que la perçoivent les enquêtes de "victimation" ?

Une équipe de sociologues éclaire d'un jour nouveau le débat sur la sécurité.

Le moindre débat sur la sécurité s'accompagne d'une querelle de chiffres.

Or les chiffres viennent d'une seule source - la police - et ils ne reflètent qu'une partie des faits.

Tout un pan de la réalité est de plus en plus ignoré, en raison d'un double mouvement : la propension à porter plainte diminue, tandis que le nombre d'agressions qui ne donnent pas matière à plainte, lui, augmente.

Ainsi s'expliquerait le fossé grandissant entre les citoyens et les pouvoirs publics en ce qui concerne la sécurité.

Telle est l'idée force d'une enquête intitulée : *Mesurer le crime, entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995)*, dont les résultats sont publiés dans la *Revue française de sociologie*.

Violences à répétition

Premier enseignement : en dix ans, le nombre d'agressions a été multiplié par deux, tandis que le nombre de victimes, lui, a augmenté de 48 %. Les victimes sont donc soumises à des violences à répétition. "*L'agression paraît concentrée sur certaines (petites) fractions de population soumises à un risque assez intense*", estiment les chercheurs.

Un bémol doit d'emblée être posé : lorsque, dans une enquête, quelqu'un prétend avoir été agressé, une fois sur deux, il s'agit d'injures, une fois sur quatre, il y a blessure physique, une fois sur vingt, cette blessure est suffisamment caractérisée pour justifier une hospitalisation ou un arrêt de travail. La plupart des agressions dont parlent les victimes ne sont donc pas susceptibles de figurer dans les statistiques officielles.

"*Lors de la deuxième enquête, on a eu l'impression que les gens étaient de plus en plus sensibles, qu'ils appelaient "agression" ce qu'ils n'auraient pas appelé comme tel dix ans auparavant*", remarque Renée Zauberman, l'un des quatre auteurs de l'enquête. L'agression concerne particulièrement les hommes, mais le trait le plus caractéristique des victimes est leur jeunesse.

L'enquête de l'Insee ne prend malheureusement pas en compte les moins de vingt ans.

Reste que les 20-24 ans sont presque deux fois plus souvent victimes d'agressions que l'ensemble de la population interrogée : la proportion de personnes se disant victimes sur les années 1984 et 1985 était de 3,7 % ; chez les 20-24 ans, elle était de 6 %.

En 1994 et 1995, la proportion est passée à 5,5 % pour l'ensemble de l'échantillon, et à 11,4 % pour les 20-24 ans.

Le Monde, mardi 27 juillet 1999

Doc. 7 Le regard omniprésent de la vidéosurveillance

DANS les rues, les gares, les magasins, les galeries commerciales et les parkings, les caméras ont proliféré. Désormais, dans tous ces lieux, les moindres gestes peuvent être observés à distance sur un écran. Il existerait, en France, un million de systèmes de caméras de surveillance en circuit fermé et près de 150 000 installations sur les lieux publics. Par le biais d'Internet, ces caméras et des milliers d'autres, installées dans des espaces privés, ouvrent l'angoissante perspective de tout voir, de tout surveiller. Que deviennent, dans ce contexte inédit de contrôle social, les droits et les libertés de l'individu ?

Les premiers systèmes de vidéosurveillance ont été installés au début des années 70 pour apporter une aide à la régulation du trafic routier et pour lutter contre les vols dans les banques et les commerces de luxe. Tout au long des années 80, ces systèmes se sont multipliés dans les transports collectifs, les commerces, les lieux de travail et de loisirs et aux abords des bâtiments publics. Un pas de plus vers la banalisation a été franchi, au début des années 90, quand des caméras ont été installées sur la voie publique, dans les stades et dans les rues de certaines villes. [...]

La finalité de la vidéosurveillance est de nature à lui donner une forte légitimité. La sécurité est en effet un des premiers droits humains. Or le nombre d'agressions contre les biens et les personnes s'est accru en Europe, même si les meurtres restent rares. En France, par exemple, entre 1963 et 1991, les vols avec violence ont été multipliés par 23, et les cambriolages par 8. Alors que la police parvenait à résoudre la moitié des affaires de vol en 1950, le chiffre n'était plus que de 12,5 % en 1993.

C'est pourquoi, dans les années 70, est apparue une demande de sécurité de proximité, à laquelle la police traditionnelle ne semblait pas pouvoir répondre. La solution a été recherchée ailleurs, dans le recours à des services privés ou municipaux de sécurité et dans des technologies comme la vidéosurveillance.

Les chiffres montrent que celle-ci améliore parfois la sécurité. Ainsi, dans les banques (90 % des agences sont équipées de caméras), 50 % des voleurs sont désormais identifiés et arrêtés dans les deux ans qui suivent l'agression ; dans le métro parisien, 83 % des incidents sont détectés grâce à la vidéo, et le nombre des interpellations a augmenté de 36 % ; les responsables de grands magasins constatent également que, grâce à cette technique, le chapardage a chuté des deux tiers.

Parfois, cependant, la techno- sécurité ne fait pas que déplacer la délinquance, les malfaiteurs poursuivant leur activité là où il n'y a pas de caméras. Ainsi, le taux moyen de criminalité à Monaco, ville quadrillée par plus de 60 caméras munies de zoom, n'est que de 44 crimes et délits pour 1 000 habitants, mais ce chiffre est monté à 130 pour 1 000 dans le département voisin des Alpes-Maritimes (la moyenne française étant de 90 pour 1 000).

L'implantation de caméras n'apporte pas toujours l'efficacité attendue. Une des villes les plus vidéosurveillées de France, Levallois-Perret, dans la banlieue parisienne, dont les rues sont gardées par 86 caméras, a connu, en 1996, une progression de la délinquance, avec une forte hausse des vols.

Une fois installé, un dispositif de vidéosurveillance constitue un équipement dont la finalité peut être détournée. Les exemples les plus spectaculaires concernent le contrôle politique assuré par les caméras installées sur la place Tiananmen à Pékin, en juin 1989, qui auraient servi à identifier et à arrêter plusieurs manifestants.

On s'aperçoit ainsi que les caméras installées dans une grande surface commerciale, pour intervenir en cas de vol, sont utilisées pour surveiller le personnel... L'instrument se convertit en outil de contrôle du travail et de la productivité, comme le montrent les nombreuses affaires de licenciement portées devant les tribunaux dans lesquelles l'œil électronique est utilisé comme témoin à charge. La caméra peut aussi servir à examiner le comportement des consommateurs. Elle peut être utilisée pour mieux observer tel ou tel comportement d'achat. L'analyse des moindres faits et gestes permet de perfectionner le positionnement des produits et d'induire le parcours d'achat le plus efficace. [...]

Compte tenu de l'absence de principes d'utilisation, les dérives liberticides se sont multipliées. Le souci sécuritaire fait peu de cas d'une liberté essentielle : celle d'aller et venir librement dans un espace public sans être observé. Un juge administratif français, en 1990, a annulé la délibération du conseil municipal d'une ville approuvant la création d'un système de vidéosurveillance. Le juge a estimé que l'installation généralisée et le fonctionnement permanent de caméras portaient une atteinte excessive aux libertés individuelles, et notamment au droit à la vie privée et à l'image, qui n'était justifiée ni par une habilitation judiciaire, ni par les nécessités de l'ordre public ou la constatation ponctuelle d'infractions au code de la route ou d'atteinte aux biens ou aux personnes.

Les libertés étant de droit dans une démocratie, l'atteinte à ces libertés que constitue la prise d'images doit être proportionnelle au but poursuivi. Si les atteintes se justifient dans certains lieux d'insécurité, elles ne se justifient pas dans tous les cas. Dans un collège technique en Belgique, on a traqué le fumeur jusque dans les toilettes, en y disposant des caméras pour mieux le confondre. Dans des hypermarchés, on surveille les cabines d'essayage à partir de caméras cachées afin de réduire les vols du rayon textile. On a pu également constater que des caméras installées sur la voie publique, ou autour d'un grand magasin pour surveiller les accès, permettaient de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation avoisinants.

Par André Vitalis, *Le monde diplomatique*, mars 1998

Doc. 8 Histoire de la Violence

L'histoire de la violence contredit l'imaginaire social, nourri de préjugés et de nostalgies millénaires, toujours rebelle à admettre les vérités élémentaires, même (et parfois surtout) quand il s'agit de vérités d'évidence : il y a eu, au cours des derniers siècles et des dernières décennies, une régression considérable de la violence criminelle. Lors même de la période récente de récession économique, marquée par un développement massif du chômage des jeunes, l'évolution de la violence a été loin de suivre le cours dramatique que laisse supposer le discours alarmiste dominant ; l'on aurait eu, certes, de bonnes raisons de suspecter une résurgence de la violence, or, l'examen des faits amène, pour l'ensemble du monde industriel, à un diagnostic nuancé. Mais, si clairs soient-ils, les enseignements de l'histoire pénètrent difficilement les esprits. Le mythe de l'âge d'or a la vie dure.

Jean-Claude Chesnais, page 14, Coll. Pluriel, Editions Robert Laffont, 1981